

Informations sur la thématique des « loverboys »

à l'intention des directions d'école, du corps enseignant et des professionnels intervenant dans les écoles

Contexte

Jusqu'à présent, les loverboys cherchaient avant tout leurs victimes dans les pays d'Europe de l'Est. Il apparaît aujourd'hui que de plus en plus de mineurs de nationalité suisse tombent dans leurs filets. Le canton de Berne est aussi touché : en 2018, sept cas ont été signalés à la ligne d'appel nationale Act212.

Cette fiche d'information se propose d'aider les membres du corps enseignant et les autres professionnels intervenant dans les écoles à identifier les victimes, qui frappent généralement par un changement de comportement et d'apparence. Elle indique par ailleurs les services spécialisés bernois qui peuvent être contactés en cas de soupçon.

Qu'est-ce qu'un loverboy ?



Un loverboy est un trafiquant d'êtres humains et un proxénète. Souvent lui-même encore adolescent, il cherche ses victimes, des jeunes âgés de 12 à 18 ans, dans les infrastructures de loisirs ou à proximité des écoles ainsi que dans les forums de discussion des réseaux sociaux. Les garçons sont concernés au même titre que les filles : ils sont exploités dans les milieux homosexuels. Le loverboy feint le grand amour, fait des cadeaux aux mineurs, les séduit, les courtise tout en les rendant dépendants émotionnellement et en les éloignant de leurs amis et de leur famille. S'il arrive à les rendre dépendants, le loverboy exploite ses victimes sexuellement pour gagner le plus d'argent possible. Il les force par exemple à la prostitution ou à la pornographie et les pousse à commettre des délits. La forme de l'exploitation varie selon les cas et se traduit par différents actes punissables.

Comment identifier une victime ?

Les filles et les garçons victimes de loverboys ont entre 12 et 18 ans et sont issus de diverses couches sociales. Ils vont encore généralement à l'école, sont en formation et habitent chez leurs parents. Les jeunes les plus menacés sont ceux qui manquent de confiance en eux et d'estime de soi.

Si vous remarquez que plusieurs des caractéristiques ci-dessous s'appliquent à un ou une élève, il est possible qu'il ou elle soit victime d'un loverboy, surtout s'il ou elle a un nouvel « ami ». Cet élève :

- est souvent absent-e ;
- a du mal à se concentrer durant les cours ;
- voit ses notes se dégrader ;
- s'habille soudainement de manière provoquante et sexy ;
- a soudainement beaucoup d'argent ainsi que des vêtements et des objets coûteux ;
- est constamment en train de chatter durant les pauses et dans la cour ;
- s'isole de ses amis et de ses parents ;
- se plaint de douleurs au bas-ventre, a des saignements et des problèmes psychosomatiques ;
- s'automutile.

Services spécialisés dans le canton de Berne

Les services spécialisés suivants connaissent la problématique des loverboys et peuvent être consultés en cas de soupçon :

ACT212

Contactez le centre ACT212 en cas de questions ou de soupçon ou lui signaler un cas par téléphone ou en ligne.

www.act212.ch, Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle et ligne d'appel nationale, téléphone : 0840 212 212 (consultations possibles en français)

Remarque : ACT212 forme des spécialistes sur la problématique des loverboys. ACT212 peut également se rendre dans les écoles pour en parler dans les classes.

LANTANA

www.lantana-bern.ch, service d'aide aux victimes de violence sexuelle, Aarberggasse 36, 3011 Berne
info@lantana-bern.ch, téléphone : 031 313 14 00

VISTA

www.vista-thun.ch, service d'aide aux victimes de violence domestique et sexuelle, Bälliz 49, 3600 Thun
info@vista-thun.ch, téléphone : 033 225 05 60

Santé bernoise

www.bernergesundheits.ch, éducation sexuelle, sexualpaedagogik@beges.ch, téléphone : 031 370 70 80 (consultations possibles en français)

Remarque : à compter de la 8H, Santé bernoise organise des discussions de groupe avec les élèves. Des thèmes d'éducation sexuelle tels que la *sexualité*, l'*identité*, l'*autodétermination* et la *transgression des limites* y sont abordés. Ces discussions sont financées par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et par la Direction de l'instruction publique. Si nécessaire, Santé bernoise conseille les enseignants et enseignantes sur la manière de traiter la thématique des loverboys en cours et leur fournit du matériel didactique.

Informations complémentaires

ACT 212, Centre de consultation et de formation contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle : www.act212.ch

Office fédéral de la police (fedpol) : www.fedpol.admin.ch

**Office de l'enseignement préscolaire
et obligatoire, du conseil et de l'orientation**

sig. Erwin Sommer
Chef de l'office